

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le un juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES - Parc des expositions, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 25 juin 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_056 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Dans le cadre du label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », cette convention a pour objectif le développement d'une offre de visites guidées thématiques pour les individuels et une offre pédagogique à destination du jeune public par le PETR du Pays Charolais-Brionnais en partenariat avec les Offices de tourisme du territoire.

Engagements du PETR : Le PETR prend en charge la recherche documentaire nécessaire au développement du contenu des animations et la formation continue des guides-conférenciers qui en assurent la conduite. Il s'engage à consulter les offices de tourisme dans le choix des thématiques d'animations et à assurer la promotion de ces visites à travers la publication d'un programme d'activités, la mise en ligne de l'offre d'animations sur son site web, sur les réseaux sociaux et sur tout autre support de communication jugés utiles à la diffusion de l'offre.

Engagements des offices de tourisme : Ils s'engagent à commercialiser l'offre d'animations et à faire appel à du personnel qualifié et agréé pour la réalisation des visites guidées et ateliers pédagogiques mis en place en partenariat avec le service animation du patrimoine du PETR, c'est à dire de personnes titulaires d'une carte de guide-conférencier, délivrée selon les conditions prévues au décret n° 2011-930 du 1^{er} août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites guidées dans les musées et monuments historiques et modifié par le décret n° 2017-146 du 7 février 2017.

Les offices de tourisme s'engagent à assurer une promotion de l'offre de visites sur leurs propres supports de communication, leur site internet et réseaux sociaux. Ils s'engagent à mettre la brochure « Rendez-vous » à disposition des visiteurs et des partenaires touristiques.

Enfin, ils s'engagent à transmettre au PETR les statistiques de fréquentation des animations prévues dans leur programmation.

Tarifs des animations :

En journée : Tarif plein : 6 € ; tarif réduit 3 € (étudiant, 12-18 ans, pers sans emploi)

Gratuité accordée au moins de 12 ans et aux guides-conférenciers.

En nocturne : tarif plein : 8 € ; tarif réduit : 4 € (étudiant, 12-18 ans, pers sans emploi)

Gratuité accordée au moins de 12 ans et aux guides-conférenciers.

Les autres activités (Escape Game, Rallye patrimoine et apéro conférence) sont gratuites.

Il est proposé au Conseil d'approuver ce projet de partenariat tel qu'il est joint en annexe et qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 13 juin 2024,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 13 juin 2024,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le projet de convention pour la mise en œuvre d'une offre de visites commentées sur le territoire du Pays Charolais-Brionnais pour l'année 2024 tel qu'il est joint en annexe,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 48	Votants : 56

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Gilles PERRETTE à André ACCARY, Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Edith TERRIER à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISSET, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Jean ETAIX, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Michel TRAVELY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 1 juillet 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais